

Général

Nouvelles consultations publiques en cours

CLP : [propositions de classification et d'étiquetage harmonisés](#)

Substances	Début	Echéance
Hexaflumuron (ISO)	02/06/2015	17/07/2015
Penthiopyrad (ISO)		
Zéolite de zinc d'argent (zéolite, type de structure LTA, surface modifiée par des ions d'argent et de zinc)		03/08/2015
Amisulbrom (ISO)	16/06/2015	31/07/2015
Chlorocrésol		
Flutianil (ISO)		
Acide nonadécafluorodécanoïque ; Ammonium nonadécafluorodécanoate ; Sodium nonadécafluorodécanoate		
Pyroxsulam		

REACH : [propositions d'essais](#) dans le cadre de la procédure d'enregistrement

Substances	Début	Echéance
1 proposition	12/06/2015	27/07/2015
36 propositions	25/06/2015	10/08/2015

REACH : [propositions de restriction](#)

Substances	Début	Echéance	
Oxyde de bis(pentabromophényle) (decaBDE)	17/06/2015	17/08/2015	Projet d'avis du SEAC
Octaméthylcyclotérasiloxane (D4) ; Décaméthylcyclopentasiloxane (D5)	18/06/2015	18/12/2015	

Dernières publications

- **Nouveau guide sur l'enregistrement REACH 2018 à destination des PME (Partie B)** : L'Institut fédéral allemand pour la sécurité et la santé au travail (BAuA) vient de publier la deuxième partie d'un nouveau [document guide sur l'enregistrement sous REACH](#). Plus d'informations disponibles [ici](#).
- **Nouvelle brochure de l'INRS sur l'étiquetage des produits chimiques** : L'INRS (Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles) a publié en avril dernier une [brochure](#) (en français) intitulée : « Dans mon entreprise, j'étiquette les produits chimiques ». Plus d'informations disponibles [ici](#).
- **Workshop de la Commission sur comment identifier les substances complexes dans REACH** : Les enregistrements, présentations et résumés des discussions en petits groupes du dernier workshop de la Commission sont désormais disponibles sur le [site internet de la Commission Européenne](#). Plus d'informations disponibles [ici](#).

L'ECHA souhaiterait rendre visite aux PME

Afin d'améliorer la compréhension des experts de l'ECHA concernant les besoins des entreprises devant se mettre en conformité avec la législation européenne sur les produits chimiques, le personnel de l'ECHA rendra visite aux PME des pays de l'UE. L'ECHA est désormais à la recherche de PME prêtent à se porter volontaires pour ce programme de formation du personnel et accueillir l'un des collègues de l'ECHA pour deux jours au cours de l'automne 2015.

Si vous êtes intéressés, veuillez contacter l'ECHA : sme-ambassador@echa.europa.eu.

Mise à jour du PACT

L'outil de coordination des activités publiques (PACT) a été mis à jour avec la publication de plusieurs nouvelles intentions concernant l'évaluation informelle des risques, une nouvelle intention concernant le développement d'une analyse des options de gestion des risques (RMOA) et une conclusion pour une RMOA.

Plus d'informations sont disponibles dans l'[e-news de l'ECHA](#).

Le nouveau projet du Forum se concentre sur les fermetures de sécurité pour enfants

Les inspecteurs de 15 États Membres (dont le Luxembourg) vont vérifier la sécurité de l'emballage des substances et mélanges dangereux utilisés par les consommateurs. Les inspections se dérouleront de juillet à décembre 2015 et se concentreront sur les produits de consommation contenant des substances ou mélanges dangereux nécessitant une fermeture de sécurité pour enfants. Ceci est le premier projet du [Forum](#) mettant l'accent sur l'application d'exigences spécifiques à l'emballage. Le rapport sera publié en Juin 2016. Plus d'informations sont disponibles dans la [news item de l'ECHA](#).

Nouvelles conclusions du RAC et du SEAC

Le Comité D'Évaluation des Risques de l'ECHA (RAC) vient de conclure sur deux propositions de restriction, de discuter de demandes d'autorisation et adopté des avis sur la classification et l'étiquetage harmonisés. Le Comité d'Analyse Socio-Économique (SEAC) a conclu sur deux propositions de restriction et s'est accordé sur deux projets d'avis sur des demandes d'autorisation. Plus d'informations disponibles [ici](#).

Vérification des réductions de redevance pour une déclaration inexacte de la taille de l'entreprise

Le Conseil d'administration de l'ECHA a révisé les niveaux de la charge administrative. Les nouvelles pratiques tarifaires prennent en compte le gain financier réalisé à partir d'une déclaration inexacte de la taille de l'entreprise. La décision du Conseil d'administration de l'ECHA est entrée en vigueur le 4 juin 2015 suite à l'avis favorable de la Commission européenne.

Plus d'informations disponibles dans l'[alerte actualité de l'ECHA](#).

REACH (enRegistrement, Evaluation, Autorisation et restrictions des substances CHimiques)

Nouvelle version de l'annexe II de REACH sur Fiche de Données de Sécurité

L'annexe II de REACH établit des exigences concernant l'élaboration des fiches de données de sécurité utilisées pour fournir des informations sur les substances et mélanges chimiques dans l'Union Européenne. Le [règlement \(UE\) 2015/830](#) adapte ces exigences conformément à la cinquième révision des règles du SGH en ce qui concerne les fiches de données de sécurité. Les fiches de données de sécurité fournies à tout destinataire avant le 1^{er} juin 2015 peuvent continuer à être utilisées jusqu'au 31 mai 2017 et ne doivent être conformes à l'annexe du nouveau règlement qu'après cette date.

Les redevances REACH réajustées

Un amendement ([règlement d'exécution \(UE\) 2015/864](#)) au [règlement \(CE\) 340/2008](#) sur les redevances, modifié par le [règlement d'exécution \(UE\) 254/2013](#), a été publié dans le Journal Officiel de la Commission Européenne.

Plus d'informations disponibles [ici](#).

Autorisation

❖ Mise à jour de la liste candidate

Le 15 juin 2015, deux nouvelles substances ont été ajoutées à la [liste candidate](#) qui comporte désormais 163 substances :

- un mélange de diesters d'alkyles ajouté à la liste en raison de ses propriétés de toxicité pour la reproduction ;
- un groupe de substance identifié pour ses propriétés très persistantes et très bioaccumulables. Ce groupe de substances couvre notamment le karanal, utilisé principalement comme parfum.

Pour rappel, ces substances extrêmement préoccupantes (SVHC = substances of very high concern) ne font pas l'objet d'une interdiction d'utilisation. Elles peuvent donc continuer à être mises sur le marché mais sont soumises à l'obligation de communication par les fournisseurs conformément aux articles 31,32 et 33 de REACH. Les producteurs et importateurs d'articles qui les contiennent doivent notifier à l'ECHA conformément à l'article 7.2 du règlement REACH. L'échéance pour notifier ces deux substances est le 15 décembre 2015.

Plus d'information sur ces substances, vous pouvez consulter le [communiqué de presse d'ECHA](#).

❖ Publication de la seconde décision sur une demande d'utilisation d'une substance soumise à autorisation

La Commission Européenne a publié le 3 juin 2015 sa [seconde décision](#) autorisant l'utilisation industrielle du trioxyde de diarsenic en tant qu'auxiliaire technologique pour activer l'adsorption et la désorption du dioxyde de carbone par le carbonate de potassium à partir du gaz de synthèse formé lors de la production d'ammoniac. L'autorisation est valable jusqu'au 21 mars 2017. Le détenteur de l'autorisation est Yara France.

La Lettre d'information est éditée par le Service National d'Assistance Réglementaire sur les règlements REACH et CLP. Le Helpdesk REACH&CLP offre des conseils sur REACH et CLP qui ont une valeur informative et ne constituent en aucun cas une interprétation juridique des textes réglementaires. Les réglementations REACH et CLP sont les seules références légales et les informations fournies via cette lettre d'information ne constituent en rien une base légale. Ces informations sont fournies à titre informatif sans aucune garantie expresse ou implicite, quant à leur exhaustivité ou exactitude. Par conséquent, toute responsabilité du Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST) pour toute erreur ou omission est exclue et le destinataire de cette lettre d'information est seul responsable de l'utilisation qu'il fait des informations fournies. © 2015, Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST).

❖ Nouveau tableau récapitulatif disponible pour les demandes d'autorisation

Les entreprises ayant fait une demande d'autorisation pour leurs substances doivent aussi remplir un tableau récapitulatif de leurs mesures de gestion des risques et conditions opérationnelles. Ce tableau est désormais un document obligatoire qui doit être rempli et soumis en tant que partie du dossier de demande d'autorisation. Plus d'informations disponibles dans l'[alerte actualité de l'ECHA](#).

Enregistrement

❖ Êtes-vous en cours de négociation pour les données de votre enregistrement REACH ?

L'ECHA vient de publier une [nouvelle page web](#) et une [nouvelle brochure](#) donnant des conseils pratiques pour vos négociations relatives au partage des données. La page vous guide à travers les différentes étapes d'une négociation réussie et vous donne des conseils sur ce qu'il faut faire si vous avez du mal à faire progresser vos négociations. La brochure donne un aperçu des différents types de coûts que vous pouvez rencontrer pendant les négociations de partage de données. L'information est particulièrement utile pour les petites et moyennes entreprises qui pourraient ne pas être encore bien au courant de leurs droits et obligations. Plus d'informations sont disponibles dans l'[e-news de l'ECHA](#).

❖ L'OCDE publie de nouvelles données sur les nanomatériaux

L'OCDE vient de commencer à publier de nouvelles données sur 11 nanomatériaux. L'ECHA encourage les déclarants de ces substances à évaluer soigneusement les nouvelles données. Le cas échéant, ils devront prendre en compte ces informations et mettre à jour leurs dossiers d'enregistrement en conséquence afin d'assurer une utilisation en toute sécurité de leurs substances. Plus d'informations disponibles dans le [communiqué de presse de l'ECHA](#).

Pour en savoir plus, consulter notre site internet : [« Qu'est ce que REACH ? »](#)

Les déclarants encouragés à réévaluer les informations sur la toxicité pour la reproduction

A partir du 1^{er} octobre 2015, l'ECHA débutera la prise de décision à propos des propositions de test concernant la toxicité pour la reproduction, par ex. l'étude étendue de toxicité pour la reproduction sur une génération (EOGRS). L'Agence contactera prochainement les déclarants ayant des propositions de test en attente de vérification par l'ECHA et les encourage à mettre à jour leurs propositions de tests concernant la toxicité pour la reproduction afin d'être en adéquation avec les annexes mises à jour de REACH.

Plus d'informations disponibles [ici](#).

CLP (Classification, étiquetage et emballage des substances et mélanges chimiques)

L'inventaire C&L mis à jour avec la catégorisation des substances sous SEVESO III

L'ECHA vient de publier une mise à jour de l'inventaire sur la classification et l'étiquetage afin d'inclure la catégorisation des substances harmonisées conformément à la [directive SEVESO III](#). Ceci est un pas supplémentaire visant à faire de l'inventaire C&L une source centrale d'information sur les classifications harmonisées et auto-classifications des substances présentes sur le marché européen. Plus d'informations sont disponibles dans la [news item de l'ECHA](#).

Pour en savoir plus, consulter notre site internet : [« Qu'est ce que le CLP ? »](#)

AGENDA

Cette rubrique est régulièrement actualisée sur notre site internet, vous pouvez la consulter [ici](#).

Manifestations nationales

1^{er} octobre 2015 Formation à l'outil « REACH Excel Tool » - nouvelle version, de 14h à 17h, en français. Plus d'informations disponibles prochainement.

Le second mardi de chaque mois à 14 heures, le Helpdesk offre aux entreprises luxembourgeoises de les rencontrer au cours de ses sessions de "Questions/Réponses". L'objectif est d'offrir aux entreprises la possibilité d'aborder leurs préoccupations et questions relatives à REACH et CLP avec l'équipe du Helpdesk lors de rencontres en face à face, en toute confidentialité. La prochaine date est le **14 juillet**. Veuillez, s'il vous plait, vous enregistrer via notre [formulaire de contact](#).

Manifestations internationales

7-8 octobre 2015 Topical Scientific Workshop on Soil Risk Assessment, Helsinki, Finlande. Plus d'informations [ici](#).